

Comment fonctionne la procédure contrat de travail en Europe avec Ô Canada ?

Vous rêvez de travailler en Europe et d'accéder à de meilleures opportunités professionnelles ? Espace Schengen, contrats stables, valorisation de votre expertise : notre équipe vous accompagne à chaque étape de votre projet avec Ô Canada .

Découvrez pas à pas comment se déroule notre processus d'accompagnement sur-mesure pour maximiser vos chances de décrocher un contrat de travail auprès d'employeurs européens.

Étape 1 : Consultation

Nous échangeons avec vous afin de comprendre votre projet et d'évaluer votre éligibilité.

Étape 2 : Constitution du dossier

Nous vous aidons à préparer un dossier professionnel répondant aux attentes des employeurs européens (CV au format européen, lettre de motivation, vérification des documents).

Étape 3 : Recherche d'opportunités

Votre candidature est préparée, optimisée et orientée vers des offres d'emploi correspondant à votre profil dans l'espace Schengen.

Étape 4 : Suivi des candidatures

Nous assurons un suivi régulier et vous informons des évolutions de votre dossier, tout en vous préparant aux entretiens avec les employeurs.

Étape 5 : Signature du contrat (si sélection)

Si un employeur décide de vous recruter, nous vous accompagnons dans les démarches administratives liées à votre contrat et à votre demande de visa.

Questions fréquentes & Transparence

- **Le contrat de travail est-il garanti ?** Non. Nous assistons les candidats dans leur recherche de contrat, mais la décision finale appartient exclusivement à l'employeur.
- **Le visa est-il garanti ?** Non. L'obtention du visa dépend des autorités compétentes du pays concerné.
- **Quels pays sont concernés ?** Nous accompagnons les candidats pour des opportunités dans plusieurs pays de l'espace Schengen, selon les offres disponibles.
- **Quels profils peuvent postuler ?** Toute personne possédant les qualifications ou l'expérience recherchées par les employeurs (profils sérieux et motivés).

- **Quels documents faut-il fournir ?** Les documents varient selon votre profil et le pays concerné. La liste complète vous est communiquée lors de votre évaluation.

⚠ Important - Transparence et responsabilité :

Notre agence fournit exclusivement un service d'assistance à la recherche d'emploi et d'accompagnement administratif. Nous ne garantissons ni un contrat de travail, ni un visa, ni une autorisation de travail. Les décisions relèvent exclusivement des employeurs et des autorités compétentes.

Prêt(e) à donner une nouvelle dimension à votre carrière en Europe ?

Contactez Ô Canada dès aujourd'hui pour une évaluation personnalisée de votre projet !

